

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-387 : SOUTIEN À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET AIDES RÉGIONALES AU MÉRITE : ANNÉE 2021-2022

Texte de l'amendement :

Ajoute un point à l'article 2 de la présente délibération, rédigé comme suit :

« Donne mandat à la Présidente pour engager une réflexion avec les écoles doctorales et les associations de doctorants, afin de mieux cerner les difficultés auxquelles ils sont confrontés et adapter les interventions de la Région en conséquence ».

Exposé des motifs :

En 2020, le nombre de thèses soutenues s'est effondré de près de 15%. La difficulté pour accéder aux objets de recherches et aux archives, la distension du lien avec les équipes et l'impossibilité de se rendre sur certains terrains ont compliqué la vie de nos doctorants.

Pourtant un réseau dense de jeunes chercheurs est essentiel à la vitalité de la recherche francilienne et à son développement.

Afin de compenser cette chute, Le soutien et les bourses de la Région gagneraient à être redéfinis pour accompagner au mieux les doctorants franciliens sur la voie de la réussite.

**Le Président du groupe :
Laurent Saint – Martin**

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-387 : SOUTIEN À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET AIDES RÉGIONALES AU MÉRITE : ANNÉE 2021-2022

Texte de l'amendement :

Ajoute un point à l'article 2 de la présente délibération, rédigé comme suit :

« Donne mandat à la Présidente pour engager une réflexion avec les écoles doctorales franciliennes dans le but d'élargir les critères d'obtention des « Bourses Mobilité Île-de-France » destinées aux doctorants ».

Exposé des motifs :

Soutenant pleinement le dispositif d'aides en direction des doctorants franciliens, nous constatons aujourd'hui l'ancienneté de son adoption et l'absence de révision des critères d'éligibilité dans la dernière décennie.

Cet amendement vise ainsi à engager une nouvelle réflexion avec les écoles doctorales franciliennes pour mettre un jour ce dispositif essentiel à l'attractivité de la recherche francilienne et à l'internationalisation des travaux doctoraux.

Le dispositif actuel comprend par exemple un ensemble de critères trop restrictifs qui ne correspondent plus aux exigences. Le choix de la Région de ne réserver l'aide qu'à des laboratoires des écoles doctorales de sciences humaines et sociales implantées en Île-de-France nous paraît ainsi réduire drastiquement le champ d'action du dispositif.

En 2020, 28,5% des étudiants en France ont soutenus leurs thèses dans une thématique liée aux sciences humaines et sociales. Il existe bien d'autres thématiques, figurant dans les thématiques clés des stratégies d'innovation et de recherche franciliennes.

Le Président du groupe :

Laurent Saint – Martin